

République Française



**ALLOCUTION DE M. Daniel ZAÏDANI,
Président DU CONSEIL GÉNÉRAL
CONSEILLER GÉNÉRAL DE PAMANDZI**

**À l'occasion de la Conférence sur la Réforme fiscale
« Un besoin d'écoute et d'imagination »**

Le 29 janvier 2013

**Madame, Messieurs les conseillers généraux,
chers collègues,**

**Messieurs les Maires des Communes de
Mayotte,**

Monsieur le Sénateur Maire de Mamoudzou,

Monsieur le Sénateur Thani,

**Messieurs les députés, chers amis et collègues
Ibrahim et Boinali,**

Monsieur le Secrétaire général de la Préfecture,

**Mesdames et Messieurs les représentants des
chambres consulaires,**

**Mesdames et Messieurs les représentants des
syndicats,**

**Mesdames et Messieurs les représentants des
associations,**

**Madame, Messieurs les directeurs et chefs de
services des administrations de l'Etat**

**Mesdames et Messieurs les directeurs et chefs
de services du Conseil général et des
communes,**

Mahoraises, Mahorais, honorable assistance,

I. Pourquoi cette conférence, pourquoi maintenant ?

Je vous souhaite la bienvenue dans cet hémicycle Younoussa Bamana. Je vous remercie de votre présence à cette conférence dédiée à la réforme de la fiscalité de Mayotte.

En ce début d'année 2013, le Conseil Général a pris l'initiative d'organiser cette journée, ouverte à tous. Et je me félicite de vous voir aujourd'hui mobilisés pour y représenter les Mahoraises et les Mahorais, les Communes, les services de l'Etat et les acteurs économiques.

Nous avons choisi de donner à cette journée deux objectifs phares :

- 1. Premièrement, écouter les Mahoraises et les Mahorais.** C'est-à-dire expliquer cette réforme qui arrivera en janvier 2014 et répondre à toutes les questions qui se posent. Entendre les préoccupations des familles, et les conseils des acteurs économiques. Faire en sorte que cette réforme soit bien comprise et bien acceptée.
- 2. Notre deuxième objectif est essentiel en ce début d'année. Il s'agit d'imaginer ensemble une réforme fiscale qui nous soit propre.** Si nous voulons que la fiscalité ait un sens pour les Mahorais. Si nous voulons qu'elle soit au service de notre développement économique. Si nous voulons qu'elle incarne une vision d'avenir. Nous devons l'adapter et imaginer la fiscalité de Mayotte à partir de **notre** culture, à partir de **nos** conceptions de la solidarité, à partir de **nos** stratégies de développement.

C'est pour répondre à cette ambition, que nous organisons cette conférence. Les services de l'Etat, notamment les services fiscaux et les douanes, ont initié d'importants travaux pour que cette réforme se fasse dans de bonnes conditions. Je tiens à saluer leur engagement. Leur expertise est essentielle. Nous avons la chance de pouvoir compter sur eux, et de les avoir à nos côtés.

Toutefois, ce ne serait pas rendre service à Mayotte que de tout attendre de la part de l'Etat. La France est un pays décentralisé. Et c'est à nous, acteurs locaux, Conseillers généraux, Maires, Conseillers municipaux, de nous mobiliser, d'écouter les Mahorais, et d'imaginer avec eux les meilleures solutions pour notre Département.

Le Parlement a donné au Gouvernement la capacité de légiférer par ordonnance sur le régime fiscal de Mayotte. Ce projet d'ordonnance sera élaboré dans les prochains mois. Si Mayotte ne s'est pas exprimée d'ici cet été, alors nous aurons raté l'occasion d'être acteurs de cette réforme. Et nous n'aurons pas le droit de nous plaindre par la suite. Mayotte doit avoir conscience de ce calendrier.

Voilà pourquoi cette conférence devait se tenir aujourd'hui. En tant que Président du Conseil Général de Mayotte, je place beaucoup d'espoir en cette journée. Et c'est avec confiance que j'ouvre les débats. Je sais que nous avons la capacité de rapidement comprendre les enjeux d'une réforme, aussi profonde soit elle. Je sais aussi que nous avons la capacité de nous unir quand il s'agit d'enjeux essentiels pour l'avenir de notre Département.

II. L'avenir de Mayotte sera très influencé par les travaux à venir en 2013 : les 4 enjeux principaux

Alors, quels sont les enjeux de cette réforme pour Mayotte ?

Je laisserai les experts qui interviendront dans quelques minutes expliquer en détail les mécanismes des taxes qui arriveront en 2014. Toutefois, je souhaite partager avec vous une conviction : **l'avenir de Mayotte sera très influencé par cette réforme**. Et je vois dès à présent plusieurs enjeux sur lesquels Mayotte devra être entendue en 2013.

Il y a tout d'abord, le pouvoir d'achat des Mahorais. La réforme fiscale aura des conséquences pour les familles mahoraises. Il ne faut pas le nier. Mais nous devons être vigilants pour que cette réforme soit progressive et juste.

Avec la mise en place du système européen de douanes et l'octroi de mer, **les taxes sur les produits seront revues**. Il est ici essentiel de mettre en place un système qui protège les Mahoraises et les Mahorais, notamment les plus modestes. Le Conseil Général de Mayotte agira pour le pouvoir d'achat, et les produits de première nécessité auront toute notre attention.

Concernant **les taxes foncières et la taxe d'habitation**, ce seront le Conseil Général, et surtout les communes qui auront la main.

Les services de l'Etat préparent l'arrivée de ces taxes. Ils communiqueront bientôt les résultats de leur travail. Ce sera ensuite à nous, collectivités locales de Mayotte, de faire en sorte que ces taxes soient les plus justes possibles. Selon moi elles devraient épargner les plus pauvres et favoriser la contribution des plus riches. Cela en faisant preuve d'une grande finesse dans leur application.

Un deuxième enjeu porte sur la prise en compte de notre culture et de notre propriété foncière. Nous le savons bien, le chantier de la régularisation foncière est laborieux, mais crucial pour Mayotte. De nombreux Mahorais rencontrent des difficultés pour faire reconnaître une légitime propriété sur leurs terrains familiaux. Le Conseil Général est en première ligne sur cette question. Nous sommes mobilisés et nous devons encore redoubler d'efforts. C'est plus que jamais une priorité de notre mandat.

Sur ce chantier, l'Etat a aussi un rôle clé à jouer. La question de notre rapport au sol et la tradition mahoraise de propriété foncière doivent être comprises. Il y a des contentieux fonciers qu'il nous faudra régler. Je me dois ici d'évoquer le sujet des ZPG. Le Conseil Général souhaite que l'Etat revoie les textes en vigueur et fasse que cette régularisation des ZPG soit gratuite. Nos familles occupent ces parcelles des ZPG depuis des générations. L'histoire de Mayotte nous a fait passer du statut d'indigène à celui de citoyens français. Et c'est en tant que citoyens français que notre propriété devra désormais être reconnue.

Si nous n'y prenons garde, la fiscalité locale pourrait présenter le risque de freiner la régularisation foncière. Et j'espère que nous trouverons rapidement les solutions, pour qu'au contraire, elle puisse accélérer la légitime réappropriation de leur sol par les Mahoraises et les Mahorais.

En tant que Président de la première collectivité de Mayotte, je me dois également de souligner un troisième enjeu. Celui de **l'impact de la réforme fiscale sur les finances des collectivités locales mahoraises.**

Cette réforme aura une conséquence majeure. Une part importante des impôts qui étaient auparavant perçus localement sera demain perçue par l'Etat. Il y aura un trou important dans nos recettes. Cela alors que Mayotte a enfin obtenu l'indexation des salaires de la fonction publique. Ainsi, en ce début d'année 2013, nous sommes face à l'inconnu. L'Etat annonce qu'il compensera ce trou. Mais comment cela se fera concrètement ? Combien de temps durera cette compensation ? Quelle solidarité se mettra en place à Mayotte entre les territoires les plus dynamiques et ceux qui auront besoin d'être davantage soutenus ? Comment ferons-nous pour que les recettes de nos collectivités ne soient pas consacrées à leur seul fonctionnement, mais également à des projets d'investissements ?

Car 2014, c'est aussi l'année du passage en RUP. Si nous n'avons pas anticipé ces questions, si nous n'avons pas trouvé les solutions pour que les collectivités mahoraises aient des capacités pour investir. Et bien nous ne pourrons pas mobiliser correctement les fonds européens. Nous aurons alors cassé un levier de notre développement sur lequel nous avons misé tant d'espoir ces derniers mois.

La perspective du passage en RUP me donne l'occasion d'évoquer **le quatrième et dernier enjeu que pose cette réforme fiscale. Celui de notre stratégie de développement économique.**

Avoir une vision de long terme. C'est ce que l'Europe nous invite à faire. Vous le savez bien, le Conseil Général de Mayotte intègre à la fois les compétences d'un Département et celles d'une Région. Le Conseil Général doit ainsi assumer une responsabilité pour aider à penser le développement économique de Mayotte.

2014 va nous donner un nouvel outil de politique économique : l'octroi de mer. Nous devons saisir cette opportunité et nous poser des questions de première importance. Quelle est l'économie que nous voulons pour Mayotte en 2020 ? Quels seront les secteurs qui feront notre richesse ? Ces secteurs qui créeront des emplois pour nos jeunes et qui nous permettront enfin d'exporter ? Quelles seront les nouveaux échanges commerciaux qui nous intégreront à notre Région Océan Indien ? Comment créer à Mayotte un développement qui soit durable ?

Ce sont les réponses à ces questions qui nous permettront de mettre en place notre fiscalité de 2014. C'est dans cet ordre que le travail doit être fait. Il est de notre devoir d'être moteur dans cette réflexion. Et le Conseil Général souhaite engager en 2013 un vrai travail collaboratif avec les acteurs économiques du territoire et les services de l'Etat. C'est ce travail qui commence aujourd'hui.

III. L'importance d'un comportement citoyen des Mahorais et d'une responsabilité républicaine assumée des élus

Les prochains mois seront donc particulièrement intenses. Nous devons être mobilisés, à la hauteur de nos responsabilités.

Notre appartenance à la République Française est indéfectible. Nous, Mahoraises et Mahorais, avons lutté pour rester Français. Nous savons que la citoyenneté signifie avoir des droits, mais aussi des devoirs.

Dans les prochains mois, nous aurons à exprimer deux messages au Gouvernement :

1. Mayotte est un département de la République et nous savons que l'impôt est un devoir de citoyen. Nous ferons donc en sorte qu'il soit payé selon les principes d'égalité et de justice propres à la République française.
2. Mais Mayotte est aussi un département pour lequel doit s'appliquer une solidarité nationale sans biais. Notre jeunesse, nos besoins d'équipement, la nécessaire impulsion à donner à notre économie doivent être compris au plus haut niveau de l'Etat. Les revalorisations de dotations de l'Etat, la mise en place de réelles politiques de cohésion sociale, les incitations à la création d'entreprises sont ici urgentes.

Nous, élus de Mayotte, devons tenir cette position équilibrée qui démontra que nous sommes conscients de nos devoirs et assumons la mise en place d'un impôt juste. Mais nous assumerons aussi, vis-à-vis des Mahoraises et des Mahorais, un autre devoir. Celui d'interpeller la solidarité nationale pour trouver les voies d'un réel développement dans notre Département.

En 2013, le Conseil Général et les Communes devront être au rendez-vous. Nous ne pourrons pas fuir nos responsabilités. Et c'est aussi pour nous donner la force d'être à la hauteur, et pour défendre au mieux Mayotte que je compte sur vous et sur votre participation tout au long de cette journée.

C'est ensemble, Communes et Conseil général réunis, que nous trouverons les solutions. En cette année 2013, la population Mahoraise doit pouvoir compter sur notre investissement. Et nous, élus locaux, nous devons pouvoir compter sur le soutien des Mahoraises et des Mahorais.

Pour lancer sans plus attendre les débats, je vous souhaite, de vivre aujourd'hui une première étape, pour construire d'ici 2014 une fiscalité qui soit à la fois républicaine et mahoraise.

Merci de votre attention, bonne conférence.